

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

DE LA VILLE DE VERQUIN

Séance du mardi 6 Avril 2010

L'an deux mille dix, le six Avril à 18 heures, le Centre Communal d'Action sociale de VERQUIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en la Maison des Services Publics, sous la présidence de Monsieur TASSEZ, Président.

Convocation en date du 30/03/2010.

Etaient présents : M. Thierry TASSEZ, Mme Monique DUFOUR, M. Michel THIEUW, Melle Cécile CADET , Mme Joële DELAHAYE.

Etait excusée : Melle Marine GRISELAIN, Mme Pascale CHAPPE.

Etaient absentes : Mme Marie-José FONTAINE, Mme Lydie KAJ.

Le comité a désigné comme secrétaire Mme DUFOUR qui déclare accepter ces fonctions.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

23600 - C.C.A.S DE VERQUIN -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	73 873,02	48 377,65	122 250,67
Titres de recettes émis (b)	- 3 001,01	- 38 952,01	41 953,02
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 001,01	38 952,01	41 953,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	73 873,02	48 377,65	122 250,67
Mandats émis (f)	- 2 163,50	- 40 938,63	43 102,13
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	2 163,50	40 938,63	43 102,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	837,51		
(h - d) Déficit		1 986,62	1 149,11

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.



A **ARRAS** Directeur Départemental des Finances Publiques
Par procuration

11 FEV. 2010

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines droit, le présent compte.

Christelle LEFEBVRE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de C.C.A.S DE VERQUIN - pendant l'année 2009 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

TRESORERIE PRINCIPALE
de BEIHUNE - 062060
21, rue Kérnot
B.P. 805
62408 BEIHUNE CEDEX
Tél. 03.21.68.06.43

A BEIHUNE

LE TRESORIER PRINCIPAL
J.P. LECAILLE

, le 10 FEV. 2010

Vu par *Thierry TASSEZ* Président du CCAS - Verquin qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 06/04/2010 par l'organe délibérant.

A Verquin

1006/04/2010

REQU LE 13 AVR. 2010



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. LECAILLEZ Receveur
CCAS VERQUIN

L'an deux mille dix le _____ à _____ heures,
le Conseil d'Administration (1) dûment convoqué, s'est réuni...
en session ordinaire, sous la présidence de M. Thierry TASSEZ, Président
Nombre de membres (2) en exercice : 9
Date de convocation du Conseil d'Administration : _____
Présents : MM. T. TASSEZ - P. DUFOUR - P. THIEUX -
C. CADET - J. DECHAYE

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

(1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice... celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant _____

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice _____ par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3);

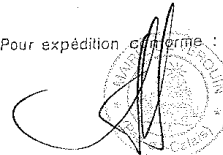
— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition certifiée :

REÇU LE 13 AVR. 2010



(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative.

(2) Conseillers municipaux ou membres.

(3) Rayer la mention inutile.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE VERQUIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

ANNEE 2009

62212848 Code INSEE	VILLE DE VERQUIN C.C.A.S	CA	2009
------------------------	-----------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	40 938,63	G	38 952,01
	Section d'investissement	B	2 163,50	H	3 001,01

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2008	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	9 327,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	72 600,96 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	43 102,13	= G+H+I+J	123 881,63

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	8 137,38	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010	= E+F	8 137,38	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	40 938,63	= G+I+K	48 279,66
	Section d'investissement	= B+D+F	10 300,88	= H+J+L	75 601,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	51 239,51	= G+H+I+J+K+L	123 881,63

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

OBJET : Compte administratif 2009 - Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2009 présente les résultats ci-après conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.

➤ **Section de fonctionnement :**

Excédent reporté 2008	9 327.65 €
Recettes 2009	+ 38 952.01 €
Dépenses 2009	- 40 938.63 €

Excédent global 2009 + 7 341.03 €

➤ **Section d'investissement**

Excédent reporté 2008	+ 72 600.96 €
Recettes 2009	+ 3 001.01 €
Dépenses 2009	- 2 163.50 €

Excédent global 2009 + 73 438.47 €

Besoin de financement Restes à réaliser - 8 137.38 €

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de reprendre l'excédent au Budget 2010 et de l'affecter comme suit :

- 7 341.03 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- 73 438.47 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté »
- Restes à réaliser 8 137.38 €

Lois du vote du compte administratif 2009

Nombre de membres en exercice 0 5

Nombre de membres présents 0 5

Nombre de suffrages exprimés 0 5

Votes Contre 0 Pour 5

Lois du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 0 5

Nombre de membres présents 0 5

Nombre de suffrages exprimés 0 5

Votes Contre 0 Pour 5

COMMUNE DE V. REQUIN - CCAS

DELIBERATION

du Conseil d'Administration

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation: 31/03/2010

Séance du 06/04/10 à 18 heures

présenté par M. T. ASSÈZ

après s'être fait

présent

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence (1) de M. T. ASSÈZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		5 327,65
Part affectée à investiss	40 938,63	38 952,01
Opérations de l'exercice	40 938,63	48 279,66
Totaux		7341,03
Résultat de clôture		7341,03

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		72 600,96
Opérations de l'exercice	2 163,50	3 007,01
Totaux	2 163,50	75 607,97

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		8 192,61
Opérations de l'exercice	43 102,13	41 953,02
Totaux	43 102,13	123 881,63

Besoin de financement	73 488,47
Excédent de financement	8 192,61
Restes à réaliser DEPENSES	65 301,03
Restes à réaliser RECETTES	0,00
Besoin total de financement	65 301,03
Excédent total de financement	

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Recommande la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

out (excédent d'investissement reporté)

au compte 1008 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

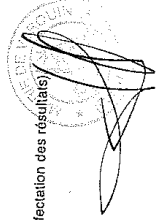
C. CADET - J. DELAHAYE

Ont signé au registre des délibérations MM. T. ASSÈZ, P. DUBOURG

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),
Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)



RECUEIL 13 AVR. 2010



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE VERQUIN

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE PRINCIPALE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2010

62212848 Code INSEE	VILLE DE VERQUIN C.C.A.S	BP	2010
------------------------	-----------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 541,03	38 200,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 7 341,03
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		45 541,03	45 541,03

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	66 908,10	1 607,01
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	8 137,38	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 73 438,47
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		75 045,48	75 045,48
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		120 586,51	120 586,51

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Objet : Aide financière funéraires Mme [REDACTED]

Note : Pour des raisons de confidentialité, les noms ont été masqués

Mme DUFOUR, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, fait part au Comité de la situation précaire de la famille de Mme [REDACTED] qui doit faire face à d'importantes dépenses pour régler les frais d'obsèques de cette dernière.

Après exposé et examen de la situation, à l'unanimité des membres présents, le Comité DECIDE d'octroyer une aide de 150 € qui sera versée au compte de Mme [REDACTED], fille de Mme [REDACTED], qui gère les biens de la famille.

Objet : Vente parcelle Z14

Monsieur Le Président fait part au Comité de la demande de la Société EUROPEAN HOMES d'acquérir une parcelle, propriété du C.C.A.S., pour y réaliser un projet immobilier:

- **Z 14**
- **Surface : 2 872 m²**

La proposition financière d'EUROPEAN HOMES s'élève à la somme de 40 208 €, soit 14 € du m².

Les services de France Domaine consultés pour l'estimation de la valeur vénale du terrain se sont basés pour l'estimation sur l'usage effectif du terrain, soit en terre agricole enclavée et non en terrain « à bâtir ». La valeur estimée de la parcelle a donc été arrêtée à 2 900.00 €.

Il est à noter toutefois que la réalisation de ce projet par EUROPEAN HOMES est subordonné à l'acquisition de la parcelle voisine de la propriété du C.C.A.S., ainsi qu' à la validation d'un accès par la Rue du 8 Mai 1945 et à l'obtention des autorisations de construire.

A l'unanimité des membres présents, le Comité :

- **ACCEPTÉ la vente** au prix proposé par **EUROPEAN HOMES**, soit **40 208.00 €**
 - **PRECISE** que la **vente** pourra être **réalisée au nom de EUROPEAN HOMES ou de toute autre société du groupe EUROPEAN HOMES**
 - **DIT** que **Maître CLEUET**, Notaire à **HERSIN COUPIGNY** sera désigné pour la **rédaction de l'acte de vente**
 - **AUTORISE Monsieur Le Président à signer** toute pièce relative à ce dossier
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.